

FICHE 5 : RECYCLAGE (3^e R)

1 PRINCIPE

- Action qui vise à réintroduire les matières récupérées dans le circuit de la fabrication pour produire, par traitement et transformation, des biens ou des produits de consommation;
- Succès qui dépend, notamment, du conditionnement et de l'homogénéité des matières récupérées, de l'approvisionnement minimal garanti des matières récupérées, de la disponibilité des équipements et des technologies, et de la demande pour les produits recyclés.
- Tri à la source des matières qui permet de faciliter la qualité des matières récupérées;
- S'applique notamment au papier, au carton, au verre, au plastique, aux métaux, aux textiles, aux pneus, aux résidus de construction, de rénovation et de démolition, aux résidus encombrants, à certains résidus domestiques dangereux, etc.;
- Permet de diminuer le taux d'utilisation des matières premières et, ainsi, d'assurer une meilleure conservation des ressources et de l'énergie.

2 APPLICATION - COLLECTE

Collecte sélective des matières recyclables

Il existe deux types de collectes sélectives pour récupérer les matières recyclables, soit l'apport volontaire et le porte en porte. De ces deux types de collecte découlent plusieurs méthodes.

Le choix entre les diverses méthodes de collecte sélective dépend de plusieurs facteurs, notamment : quantités de matières à récupérer, ressources locales disponibles, infrastructures existantes, proximité des marchés, caractéristiques socio-économiques de la population visée, degré de participation, conditions d'intégration à la collecte des ordures ménagères (durée des contrats, fréquence et horaire de collecte, etc.).

La méthode de collecte sélective la plus répandue au Québec se décrit comme suit :

- Type de collecte : collecte sélective de porte en porte avec matières en deux catégories (fibres et contenants);
- Fréquence de collecte : hebdomadaire;
- Contenant de collecte : bac bleu (64 litres);
- Tri des matières : au moment du ramassage en deux fractions, fibres cellulosiques et contenants;
- Camion de collecte : camion compartimenté à chargement latéral;
- Formule de participation : base volontaire;

Elle s'applique dans les différents secteurs d'activités (résidentiel, industriel, commercial et institutionnel).

Les matières recyclables récupérées sont acheminées dans un centre de récupération où elles sont conditionnées en vue de leur vente à des recycleurs.

Collecte des matières recyclables par apport volontaire

Les matières recyclables sont transportées par les citoyens dans un endroit d'entreposage désigné : conteneurs de grandes ou de petites dimensions compartimentés ou non, cabanons, cloches de récupération, etc. Leur nombre et leur localisation sont des aspects qui déterminent le rendement.

Ce type de collecte sélective demande un effort plus grand de la part des citoyens (en comparaison avec la collecte de porte en porte) et, conséquemment, le taux de participation est habituellement moins élevé.

Ce type de collecte sélective est intéressant pour les municipalités à faible densité ou à caractère rural et dans les secteurs d'immeubles à logements multiples;

Le coût moyen est d'environ 147 \$/tonne (9,56 \$/logement);

La quantité moyenne récupérée au Québec en 1997 est de 65 kg/unité d'occupation/année.

Collecte des matières recyclables de porte en porte

Les citoyens déposent leurs matières recyclables dans un contenant approprié (bac de récupération, etc.) qu'ils placent en bordure de rue le jour de la collecte.

Ce type de collecte sélective est intéressant pour les municipalités avec des densités de population assez élevées.

Les matières sont récupérées en vrac ou en diverses catégories. Lorsque les matières sont récupérées en vrac, le tri s'effectue au moment du ramassage ou au centre de récupération, et le camion n'a pas besoin d'être compartimenté (utilisation possible du camion de collecte des ordures ménagères). Le succès dépend alors de la technologie utilisée au centre de récupération et de la qualité des matières récupérées. Lorsque les matières sont récupérées en diverses catégories, le tri s'effectue à la source, c'est-à-dire par le producteur de déchets.

Le ramassage des matières recyclables s'effectue suivant diverses fréquences : hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle ou occasionnelle. Le rendement augmente, notamment, avec la fréquence, la stabilité et la régularité du service.

La collecte sélective des matières recyclables s'effectue généralement suivant quatre modes :

- Séparé et complémentaire à la collecte des ordures ménagères (ajout d'une ou plusieurs collectes destinées spécifiquement aux diverses catégories de matières recyclables);
- Séparé et substitué à une des collectes des ordures ménagères;
- Simultané à la collecte des ordures ménagères au moyen de véhicules distincts;
- Simultané à la collecte des ordures ménagères au moyen du même véhicule (requiert un véhicule compartimenté et une vidange du véhicule à des endroits différents).

Divers contenants peuvent être utilisés : sac réutilisable, sac de plastique recyclable, bac de récupération, bac roulant compartiment ou non;

Le coût moyen est d'environ 72 \$/tonne (8,71 \$/logement);

La quantité moyenne récupérée au Québec en 1997 : 121 kg/unité d'occupation/année.

Collectes spéciales

Résidus domestiques dangereux (RDD)

L'expression « résidus domestiques dangereux » désigne les résidus de produits d'usage domestique courants qui sont considérés comme pouvant être dommageables pour la santé humaine et l'environnement. On retrouve principalement les huiles usées, les peintures et les solvants.

La collecte des RDD est effectuée, soit par apport volontaire, annuellement ou bisannuelle, dans un endroit désigné, soit sur une base continue dans des points de dépôts permanents (déchetterie) ou par entente avec des détaillants : (Rona, Canadien Tire, etc.). Les RDD sont récupérés pour des fins de recyclage, de valorisation ou d'élimination.

La collecte et le tri des résidus domestiques dangereux sont coûteux en raison, notamment, de leur nature, des diverses catégories (solvants, piles, peintures, huiles, etc.) et des petites quantités récupérées. Le prix moyen de la prise en charge des RDD se situe autour de 1 000 \$/tonne.

Résidus encombrants

Les résidus encombrants, aussi appelés « monstres » ou « gros morceaux », sont constitués, notamment, des électroménagers, des appareils électroniques et des meubles. Ils comprennent également les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Les résidus encombrants ne sont généralement pas ramassés avec les ordures ménagères. Il existe actuellement trois principaux types de collecte des résidus encombrants :

- Collecte bisannuelle au printemps et à l'automne;
- Collecte municipale sur appel téléphonique;
- Apport volontaire dans un endroit désigné (déchetterie, clos de voiries municipales).

Les résidus encombrants peuvent être récupérés pour des fins de réemploi lorsqu'ils sont réparables ou de recyclage (pièces, composantes ou substances).

Pneus hors d'usages

Les pneus sont des produits très résistants. Cette résistance devient toutefois problématique du point de vue environnemental. Les pneus sont incompressibles et de nature combustible et, conséquemment, leur entreposage et leur enfouissement deviennent problématiques.

Le programme québécois de gestion des pneus hors d'usage, administré depuis 1996 par Recyc-Québec, a pour objectif de faciliter le rechapage, le recyclage et la valorisation des pneus

Consigne publique

Consigne gérée par Recyc-Québec depuis 1990, qui vise la prise en charge des contenants à remplissage unique (CRU) pour la bière et les boissons gazeuses, afin d'assurer le recyclage.

Le fonctionnement de la consigne publique est le suivant :

- Les distributeurs de bières et de boissons gazeuses en contenants à remplissage unique perçoivent une consigne (variant selon le format) par contenant des détaillants dès la vente de leurs produits;
- Les détaillants perçoivent la consigne des consommateurs;
- Les consommateurs qui retournent les contenants après consommation se font rembourser la consigne par le détaillant;
- Les détaillants remettent les contenants aux distributeurs et se font rembourser la consigne et une prime de récupération de 0,02 \$/contenant;
- Après vérification, Recyc-Québec rembourse les distributeurs du montant de la consigne et de la prime par contenant consigné récupéré;

Ce système de consignation atteint un taux de récupération d'environ 73 %.

3 APPLICATION – INFRASTRUCTURE

Déchetterie

Lieu d'apport volontaire, clôturé, surveillé et aménagé où les citoyens se rendent déposer leurs résidus encombrants, les résidus domestiques dangereux et les résidus de construction et de rénovation.

Lieu d'accueil attirant autant dans sa conception (fonctionnelle, esthétique) que dans son exploitation (accueil, aide, entretien, horaires adaptés, etc.). Il permet au citoyen de trier ses résidus dans des conteneurs ou espaces aménagés et distincts (sélection préétablie).

Service complémentaire offert aux citoyens, aux artisans et aux petits commerces qui sont aux prises avec des matières habituellement non ramassées par la collecte régulière ou la collecte sélective.

Le impacts sont les suivants :

- Augmente le recyclage et la valorisation des résidus encombrants (près de 40 %);
- Réduit les dépôts sauvages;
- Optimise les circuits de collecte des résidus domestiques;
- Réduit les coûts de collecte des résidus encombrants;
- Augmente les quantités récupérées des résidus domestiques dangereux;
- Réduit les atteintes à l'environnement.

Centre de récupération

Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective municipale ou auprès des industries, commerces et institutions (IC&I). Les matières recyclables généralement traitées sont : le papier, le carton, le verre, les métaux ferreux, les métaux non ferreux et le plastique.

Centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Plusieurs matériaux peuvent être séparés : le bois, la ferraille, le plastique, le carton, la terre et les matériaux granulaires selon différentes granulométries;

Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) :

Organisme de formation spécialisé dans le recyclage tout en offrant une formation à de jeunes décrocheurs du milieu scolaire. Ces organismes sont soutenus par des institutions d'enseignement et de réinsertion sociale travaillant en partenariat avec des entreprises privées.

Les sources de financement proviennent généralement de la vente des matières récupérées et du soutien de la population, des organismes du milieu, des municipalités et d'aides financières gouvernementales.

Ces centres visent à développer de nouveaux secteurs d'activités liés au recyclage et au réemploi des résidus provenant tout autant du secteur domestique que du secteur commercial.